

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2025-2026

1. Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes adultes avec une atteinte neurologique

Code : S.ER.SO.1209.F.25

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lectures, vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

L'acquisition des compétences visées par ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour l'ensemble des cours pratiques (voir point 7) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1103 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient-es/client-es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient-es/client-es de réaliser les occupations souhaitées.

A7. Etre familiarisé-e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communicateur-trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient-es/client-es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

B2. Permettre aux patient-es/client-es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

E. Rôle de Promoteur-trice de la santé :

E1. Soutenir les patient-es/client-es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les principales structures des systèmes nerveux central et périphérique en termes de composition, de localisation et de fonctionnement.
- Connaître les principales atteintes du système nerveux central et les déficiences (motrices, sensorielles, mentales, émotionnelles et de tolérance à l'effort) ou limitations qu'elles entraînent.
- Comprendre les principes fondamentaux de neuroréadaptation et les principales recommandations pour différentes atteintes des systèmes nerveux.
- Avoir la capacité d'anticiper et d'identifier les atteintes de la performance occupationnelle et proposer des évaluations et des interventions ergothérapeutiques selon les recommandations de bonnes pratiques et adaptées à l'environnement.
- Communiquer de manière adaptée avec les personnes ayant des atteintes neurologiques, leur entourage et l'équipe pluridisciplinaire afin de favoriser une compréhension mutuelle.
- Analyser les itinéraires cliniques des personnes ayant une atteinte neurologique et les spécificités des interventions en ergothérapie selon le contexte d'intervention.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Prérequis aux interventions en neuroréadaptation (2 ECTS) – 29 périodes

Contenus :

- Neuroanatomie
- Neurophysiologie
- Neuropsychologie
- Modèles de pratique en neurologie
- Différents contextes d'intervention

Unité 2 – Intervention en ergothérapie auprès des personnes adultes avec atteinte neurologique (2 ETCS) – 28 périodes

Contenus :

Pratique auprès des personnes :

- ayant eu un accident vasculaire cérébral,
- ayant eu un traumatisme crânio-cérébral,
- ayant une sclérose en plaques,
- ayant une sclérose latérale amyotrophique,
- ayant une maladie de Parkinson
- ayant un trouble neurofonctionnel
- ayant une polyneuropathie des soins intensifs,
- ayant un Covid long
- ayant une lésion médullaire

Symptômes de fatigue en neuroréadaptation.

Unité 3 – Analyse de la performance occupationnelle et adaptation (2 ETCS) – 32 périodes

Contenus :

- Analyse de la performance occupationnelle dans les AVQ/AIVQ lors d'une atteinte neurologique
- Analyse des interventions et des pratiques en ergothérapie en neuroréadaptation

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : activités pédagogiques au cours de semestre | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

- Activités pédagogiques individuelles et de groupe, notées en cours de semestre (unités 1 et 2) (1/6 de la note du module). En cas d'absence non justifiée, les activités obtiennent une note de 1/6. La moins bonne note sera retirée avant de faire la moyenne des notes obtenues.
- Examen écrit individuel d'une durée de 2h30 sur la base d'une vignette clinique (3/6 de la note du module) en semaine 27 (unités 1 et 2).
- Évaluation de groupe au fil des cours sur la base des exercices présentés et rendus (unité 3). La note obtenue compte pour 2/6 de la note du module. Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent

tous et toutes la même note, pour autant qu'elles ou qu'ils soient présent·e·s. Les travaux rendus hors délais sont notés 1. En cas de plagiat, la procédure s'applique.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Le présent module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel et d'échanges en classe : la présence à la plupart des cours est donc obligatoire.

Unités 1 et 2 : présence d'activités pédagogiques notées au fur et à mesure des cours.

Unité 3 : la participation à l'ensemble des laboratoires et des simulations est obligatoire.

Toute absence lors d'une activité soumise à évaluation, individuelle ou de groupe, devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée, l'étudiant·e devra effectuer un travail compensatoire (un nouvel exercice est fait seul et rendu le lundi de la semaine 27). En cas d'absence non justifiée, pour chaque cours la note de 1/6 est attribuée à l'exercice.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Unité 1 et 2 : Examen écrit individuel d'une durée de 2h30 sur la base d'une vignette clinique en semaine 37.

Unité 3 : Réalisation d'une analyse de la performance occupationnelle à partir d'une vignette clinique à rendre pour la semaine 37.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités de répétition sont les mêmes que les modalités initiales d'évaluation du module.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-es.

10. Bibliographie principale

Bear, M. F., Connors, B. W., Paradiso, M. A., & Nieoullon, A. (2002). *Neurosciences: À la découverte du cerveau*. Pradel.

Cambier, J., Masson, M., Dehen, H., Masson, C., Lechevalier, B., & Delaporte, P. (2003). *Neurologie* (11^e éd.). Masson.

De Morand, A. (2010). *Pratique de la rééducation neurologique*. Elsevier-Masson.

Eustache, F., Faure, S., & Desgranges, B. (2018). *Manuel de neuropsychologie* (5^e éd.). Dunod.

Marieb, E. N., & Hoehn, K. (2015). *Anatomie et physiologie humaines* (5^e éd.). Pearson.

McHugh Pendleton H., & Schultz-Krohn W. (Eds). (2018). *Pedretti's occupational therapy: practice skills for physical dysfunction* (8th ed.). Mosby Elsevier.

Montel, S. (2014). *Neuropsychologie et santé*. Dunod.

My Kenhub. (n.d.). Kenhub. Retrieved January 22, 2023, from <https://www.kenhub.com/en/dashboard>

Perkin, G. D. (2002). *Neurologie: Manuel et atlas* (L. Verdure, Trans.). De Boeck université.

Purves, D. (2013). *Neurosciences* (4^e éd., 2e tirage). De Boeck.

Schünke, M., Schulte, E., Schumacher, U., Rude, J., & Vitte, É. (2009). *Tête et neuro-anatomie*. Maloine.

11. Enseignant-es

C. Alleman, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellamy, F. Francescotti Paquier, C. Genet, M. Gertsch, L. Jonin, L. Michaud-Vionnet, V. Paupelin, N. Schafer

Nom de la ou du responsable de module : Catherine Genet

Descriptif validé le :
30 janvier 2026

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine